

Motion

La Chambre des députés,

- considérant les objectifs de la convention-cadre des Nations Unies signée à Rio de Janeiro en 1992 et ratifiée en 1993 par la Chambre des Députés ainsi que les objectifs du protocole de Kyoto;
- considérant la responsabilité historique des pays industrialisés et notamment européens face au problème des émissions des gaz à effet de serre (cf. les émissions élevées de CO₂ par tête d'habitant);
- considérant les émissions élevées au Luxembourg de CO₂ par tête d'habitant ;
- considérant que la consommation de carburants a une influence importante disproportionnée sur nos émissions;
- considérant que la majorité de la consommation de carburant n'est pas imputable à la flotte véhiculaire du Luxembourg mais qu'elle est le résultat du phénomène dit du "Tanktourismus";
- considérant que le plan d'allocation national part de l'hypothèse que le Luxembourg va rater ses engagements de réduction de 3 millions de tonnes de CO₂ ;
- considérant que les droits d'émissions supplémentaires devraient le cas échéant être achetés sur le marché international;
- considérant que dans la stratégie pour atteindre l'objectif contraignant de Kyoto un des axes consiste à freiner la tendance à l'augmentation intense du trafic routier et de la consommation de carburants d'ici 2012;

invite le Gouvernement

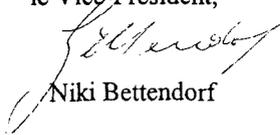
- à faire, dans le cadre de l'étude visant à identifier les potentiels de réduction des émissions de CO₂ dans les différents secteurs pour la période Kyoto 2008-2012 une évaluation des conséquences économiques, écologiques et financières du phénomène dit « Tanktourismus »;
- à élaborer, le cas échéant, une stratégie concrète permettant de freiner la consommation de carburants d'ici 2012.

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 23 février 2005

Le Secrétaire général,


Claude Frieseisen

Pr le Président de la Chambre des Députés,
le Vice-Président,


Niki Bettendorf